COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 septembre 2014 à 20h30

Le Conseil Municipal de Saint-Augustin, dûment convoqué le 19 septembre 2014 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 26 septembre 2014 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Sébastien HOUDAYER.

Présents : Mmes et Mrs Sébastien Houdayer, Martine Robiche, David Hoguet Séverine Zéléchowski, Alain Lefebvre, Noëlle Guilmain, Nadine Salmon, Patrick Gelsumini, Denis Durand, Gérald Boulanger, Nelly de Vienne, Christelle Pintet, Nadège Monin, Gerhart Dehan, Bastien Gibaut.

Absents excusés : Jean-Pierre Santin pouvoir à Sébastien Houdayer
Céline Acker-Fournet pouvoir à Bastien Gibaut
Geneviève Chaminade pouvoir à Gerhart Dehan

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30
Le Procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.
20h35 arrivée de M Bastien Gibaut et Gerhart Dehan
20h40 arrivée de M. Jean-Luc Messant

Secrétaire de séance : Martine Robiche

Ordre du jour :

Budget : Affectation des résultats :
Alors que le budget primitif a été correctement saisi et voté, une erreur de frappe des montants a été signalée sur la délibération. Il est nécessaire de reprendre une délibération.
Le Conseil Municipal reporte la délibération 2014/028 du 26 avril 2014 et décide d'affecter les résultats dégagés dans les sections de Fonctionnement et d'Investissement au titre de l'exercice 2013 comme suit :
- Affectation de la somme de 380 905,63€ à l'article R002 (Fonctionnement)
- Reprise du déficit constaté de 339 566,42€ à l'article D001 (Investissement)
- Affectation de la somme de 185 179,99€ à l'article R 1068 (Investissement)

Vote 15voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mrs Gibaut, Dehan, Mmes Chaminade, Acker-Fournet)

Tarifs des manifestations:
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion de l'inauguration de la place du 27 août et du monument aux Morts qui sera organisée les 4 et 5 octobre 2014, une animation Ball-trap sera mise en place ainsi qu'une buvette.
Le Maire propose les tarifs suivants :

Ball-trap : 14 ,00€ les 25 cartouches

Buvette :

Canette 33 cl sans alcool	2,00€
Bière	2,50€
Eau petite bouteille	1,50€
Kir au verre	2,50€

Vote 15 voix POUR, 4 voix CONTRE Mrs Gibaut, Dehan, Mmes Chaminade, Acker-Fournet

Convention déneigement :

Afin de répondre aux attentes des usagers et de la population, en période hivernale entre la mi-novembre et la mi-mars, la commune et le département avaient signé il y a deux ans une convention lors des opérations de déneigement sur le réseau départemental et désenclavement une partie D 25 et D 15. Cette convention arrivant à son terme, Monsieur le Maire propose la reconduction pour une durée de 3 ans.

Le département s'engage à fournir une quantité forfaitaire de sel (2325kg) chaque année à la commune, afin d'assurer le déneigement sur le réseau départemental.

Monsieur le Maire propose de poursuivre ce partenariat.

Vote 19 voix POUR

Convention pour l'organisation de l'Agence Postale :

Dans le cadre de la gestion et l'organisation de l'Agence Postale Communale, la commune avait signé une convention d'une durée de 9 ans avec la Poste soit du 28 septembre 2005 au 27 septembre 2014. Celle-ci arrivant à son terme,

Monsieur le Maire propose la reconduction de cette convention du 28 septembre 2014 au 27 septembre 2023.

Vote 19 voix POUR

Convention Transports :

Suite à l'aménagement des nouveaux rythmes scolaire et dans le cadre de l'organisation des transports scolaires sur circuits spéciaux, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention de partenariat entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Saint Augustin.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et décide que la commune ne prendra pas en charge financièrement les frais des dossiers.

Vote 19 voix POUR

Salle des Fêtes : Tarifs

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels votés par délibération du 30 mai 2008.

Considérant le degré de vétusté de la salle, de la nécessité d''entreprendre des travaux de rénovation, le Maire propose de nouveaux tarifs qui seront applicables à compter de la présente délibération pour les réservations non contractualisées.

En semaine : La salle sera mise à disposition gracieusement aux associations œuvrant sur le village. A ce titre elles ne perçoivent pas de subvention.

Afin d'acter ces modalités d'aides aux associations, il est nécessaire d'établir des conventions avec chacune d'elles.

En week-end : Seules les écoles et les associations pourront bénéficier d'une location gratuite par an.

Tarifs locations : seulement au week-end (48h) la semaine reste réservée aux écoles et aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les nouveaux tarifs comme suit :

Particulier habitant la commune	
- location 48 heures	450 €
Particulier hors commune	
- location 48 heures	1000 €
Association communale et écoles	Une location gratuite par an la suivante 300 €
Association hors commune	450 €
Caution obligatoire à la remise des clés	1000 €
Caution obligatoire à la remise du bip alarme	150€
Option lumière disco mobile	50€

Vote 15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS Mrs Gibaut, Dehan, Mmes Acker-Fournet, Chaminade.

Création d'un poste d'Agent Technique :
Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune emploie 2 agents techniques titulaires afin d'assurer les différentes missions d'entretien de la commune.
Pour faire face au surcroît de travail Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à créer un poste d'adjoint technique, dans le but d'embaucher un agent par le biais d'un contrat d'avenir qui permet de favoriser l'insertion d'un jeune ou d'un sénior et en contrepartie de bénéficier des aides de l'Etat.
Vote 15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS Mrs Gibaut, Dehan, Mmes Chaminade et Acker-Fournet.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif :
Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la gestion de l'agence postale est assurée par un agent non titulaire dont le contrat arrive à terme le 15 octobre 2014.
Considérant le souhait de l'équipe municipale et des habitants de conserver ce service,
Considérant la réévaluation du besoin d'amplitude d'ouverture de l'agence à 27 heures hebdomadaires,
Monsieur le Maire propose un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 27 heures hebdomadaires
Vote 15 voix POUR, 4 voix CONTRE Mrs Gibaut, Dehan, Mmes Chaminade, Acker-Fournet

Création d'un poste d'adjoint au Maire :
Conformément à l'article L2122-2 du Code des collectivités territoriales,
Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit la possibilité de 5 adjoints pour la commune de Saint Augustin,
Les membres du Conseil municipal ont élu 4 adjoints lors de la séance du conseil du 28 avril 2014,
Afin de garantir les délégations voirie, cimetière, jumelage, associations, il est proposé de fixer le nombre d'adjoint à cinq.
Vote 15 voix POUR, 4 voix CONTRE Mrs Gibaut, Dehan, Mmes Chaminade, Acker-Fournet.

Dématérialisation des procédures Administratives :
Concernant les actes soumis au contrôle de légalité (ACTES)
Les bulletins de salaire pour les échanges avec le comptable du trésor
Les déclarations à l'URSSAF et l'ASSEDIC (DUCS-EDI)
Les échanges avec l'INSEE et Préfecture (état civil, listes électorales…)
Les données d'urbanisme vers la DGI/CAD-COM
Les échanges avec la DGI (état civil)
Monsieur le Maire propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par SAS JVS Mairistem 7 rue Raymond Aron ZI- CS80547 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré qui connectera et paramétrera les outils nécessaires sur site, en assurera le suivi, la hotline et la formation nécessaire des Elus et du personnel concerné.
Vote 19 voix POUR.

Questions diverses :
Information : depuis le mois de mai des chiens tueurs (2) errent sur la commune ainsi que dans les communes avoisinantes.
50 animaux auraient été attaqués moutons, poneys, veaux, volailles…
Il semblerait qu'il ne resterait plus qu'un chien, si vous le voyez, appelez M. le Maire. Après discussion les 2 chiens seraient ensemble.

M. le Maire demande des volontaires pour tenir la buvette pour la manifestation du 4 et 5 octobre. Un tableau sera mis en place par tranche de 2h, 2h30.

A partir du 10 octobre 2014 de 17h à 19h une permanence des adjoints sera mise en place.

M. le Maire a reçu 5 courriers concernant l'if (arbre qui se trouve à l'ancien emplacement du monument aux Morts).

Demande de M. SPANU concernant la voirie devant chez lui. Il va être mis de l'enrobé à chaud.

Mme Zéléchowski fait état des travaux proposés par le TRAMY concernant la mise en accessibilité de certains arrêts de bus.

La séance est levée à 22H 09